

Réseau National des Femmes Rurales du Sénégal

Atelier International « Femmes rurales et foncier »

avec le soutien du Projet FAO-Dimitra et d'ENDA PRONAT

Centre Forestier de Recyclage –Thiès, 25 au 27 février 2003, Sénégal

Femmes Rurales et Terres de Cultures.

Introduction

Les femmes rurales jouent un rôle important dans l'agriculture. Elles assurent la moitié de la production alimentaire mondiale et dans beaucoup de pays en développement, leur contribution va de 60 à 80 pour cent.

En Afrique sub-saharienne et aux Caraïbes, où les femmes produisent 60 à 80 pour cent des vivres, en Asie, où elles réalisent plus de 50 pour cent des travaux de riziculture, ou encore dans le Pacifique et en Amérique latine où leurs cultures maraîchères représentent l'un des systèmes agricoles les plus complexes qui soient, partout les femmes sont les principales responsables et les spécialistes de l'agriculture, notamment vivrière soins aux enfants (FAO, Modules sur le genre, la population et le développement rural avec un intérêt particulier pour les régimes fonciers et les systèmes l'exploitation agricole).

Le thème de la journée mondiale de l'alimentation de 1998 les "femmes nourrissent le monde" exprime toute l'importance de la contribution pluridimensionnelle des femmes à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. La production alimentaire mondiale est largement dans les mains des femmes (les femmes paysannes et ouvrières sont responsables de plus de 70% de cette production). Dans les régions les plus pauvres, les plus touchées par la faim, sept producteurs agricoles sur dix sont des femmes.

Des études de la FAO montrent que dans la plupart des pays en développement, les femmes sont le pilier des secteurs agricoles, des systèmes alimentaires (et de la subsistance quotidienne des familles). Elles sont les principales productrices des cultures vivrières de base existant dans le monde à savoir le riz, le blé, le maïs, le mil, productions qui sont le plus souvent destinées à l'autoconsommation.

En Afrique subsaharienne, les femmes jouent un rôle vital dans la production agricole. Elles participent auprès de leurs maris dans divers travaux et s'occupent de tâches bien définies: semis, sarclage, repiquage, désherbage, vannage, donc de l'essentiel des travaux non mécanisés, astreignants et répétitifs.

Les femmes rurales contribuent significativement à la production des cultures secondaires, comme les légumineuses, et les légumes, importantes pour la préparation des repas et l'amélioration de qualité nutritive de la famille. Elles contrôlent 90% de cette production.

Aux quatre coins du monde, elles s'occupent de l'élevage du petit bétail, de la gestion du gros bétail en dehors des pâturages libres (qui sont réservés aux hommes).

En outre, les femmes font la plus grande partie des travaux d'après récoltes comme l'entreposage, la conservation et le traitement des céréales, leur commercialisation, ainsi que leur transformation dans des petites entreprises ou manuellement.

Elles s'occupent de la collecte des vivres, du fourrage, du ramassage du bois de feu et de l'approvisionnement en eau. A tout cela viennent s'ajouter leur participation à la vie de la communauté villageoise, leurs fonctions domestiques et reproductives, les soins aux enfants.

Malgré cette contribution essentielle à toutes les activités de production agricole et à la sécurité alimentaire mondiale, des millions de femmes rurales dans le monde ont des droits d'occupation, de contrôle et d'utilisation sur les ressources foncières très limités.

1. Femmes et terres de culture, quel accès ?

La notion d'accès à la terre fait allusion aux mécanismes institutionnels (publics et privés) qui permettent aux individus d'acquérir le droit de posséder, d'utiliser et de transférer la terre (FAO, Modules sur le genre, la population et le développement rural avec un intérêt particulier pour les régimes fonciers et les systèmes d'exploitation agricole).

Il est vrai qu'il n'existe presque pas de données statistiques fiables, ventilées par sexe sur l'accès et la gestion des terres de culture, mais de nombreuses enquêtes et expériences vécues montrent que dans beaucoup de pays l'accès paritaire hommes / femmes à la terre n'est pas atteint

Les disparités entre hommes et femmes dans l'accès à la terre sont pratiquement universelles. En Amérique latine, il n'y a pas égalité d'accès à la terre entre hommes et femmes, même dans les pays dont la législation sur la propriété terrienne a supprimé les barrières selon le sexe. Dans ce sous-continent tout comme dans les Caraïbes, les femmes accèdent à la terre, et généralement à la propriété d'autres biens, par l'intermédiaire d'un parent masculin (FAO, Modules sur le genre, la population et le développement rural avec un intérêt particulier pour les régimes fonciers et les systèmes d'exploitation agricole).

Selon la FAO, les femmes ne possèdent que moins de 2% de la terre alors que le pourcentage des ménages dirigés par des femmes continue de s'accroître (selon des recherches antérieures, un foyer sur cinq est dirigé par une femme).

Les terres dont les femmes sont propriétaires sont de taille inférieure à celles des hommes aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres, et les statistiques foncières ventilées selon le genre sont rares.

Parmi les neuf pays d'Afrique sub-saharienne couverts en 1995 par un rapport de la FAO sur les femmes, l'agriculture et le développement rural, cinq n'ont pu présenter de statistiques sur la propriété foncière selon le sexe. Selon cette étude, la part des femmes dans la propriété terrienne varie d'un minimum de 3 pour cent au Zimbabwe dans le secteur commercial de petite échelle à un maximum de 25 pour cent au Congo et en Tanzanie. La superficie des propriétés appartenant aux femmes, comparée à celle des hommes, s'étend de la moitié au Maroc à 72 pour cent en Tanzanie. Au Congo, quatre femmes sur cinq cultivent moins d'un hectare de champs, et en Zambie, 86 pour cent des exploitations dirigées par des femmes couvrent une superficie inférieure à la moyenne des terres arables (FAO, Modules sur le genre, la population et le développement rural avec un intérêt particulier pour les régimes fonciers et les systèmes d'exploitation agricole).

La terre, principale ressource de base, est un patrimoine familial géré par l'homme qui en assure la distribution et le Contrôle.

Dans les régions rurales des l'Inde, l'exclusion effective des femmes de la possession et du contrôle de la terre est responsable pour une large part de leur subordination et de leur dépendance par rapport aux hommes. (FAO, Modules sur le genre, la population et le développement rural avec un intérêt particulier pour les régimes fonciers et les systèmes

l'exploitation agricole) (Source : G. Kelkar, "Violence against women in India", Bangkok, Asian Institute of Technology, Gender Studies Occasional Paper 1, 1992, p. 16).

La plus grande partie de l'Afrique (patrilinéaire) est caractérisée par la prépondérance du droit d'usage dont les pratiques coutumières d'utilisation des terres en fixent les termes par rapport au droit de propriété. Les femmes y sont essentiellement les gardiennes temporaires de la terre, qui est transmise de leur père à leur fils, bien qu'elles puissent diriger de fait le ménage (FAO, Modules sur le genre, la population et le développement rural avec un intérêt particulier pour les régimes fonciers et les systèmes d'exploitation agricole).

Au Sénégal malgré la mise en place des nouveaux programmes d'aménagements hydroagricoles, cette situation est encore vivace. En effet, aussi bien dans la vallée du fleuve Sénégal que dans celle de l'Anambé (région de Kolda), ce sont les chefs de ménage hommes qui bénéficient uniquement des périmètres aménagés et sont chargés de les redistribuer aux membres des deux sexes de leur famille.

Les femmes ont un droit d'usage régi par l'homme, elles doivent compter sur leur mari, leurs frères ou sur la belle-famille pour obtenir une terre à cultiver. Les terres attribuées aux femmes par les familles ou les communautés rurales sont généralement de piètre qualité, de surfaces petites, et souvent éloignées des villages. Il faut noter qu'elles n'ont pas souvent le droit, ni le temps et les moyens nécessaires d'y pratiquer des cultures commerciales, ce qui limite sérieusement encore leurs revenus. Sur ces lopins de terres, elles font pousser des cultures vivrières nécessaires pour l'alimentation de la famille et travaillent aussi sans rémunération dans les champs de leur mari.

Dans bien de cas le respect de ce droit dépend des disponibilités foncières et est soumis à la règle fondamentale d'affecter les meilleures terres aux chefs de famille en priorité. Quand la famille s'agrandit et que les terres doivent être redistribuées, le chef de ménage commence d'abord par amputer la part des femmes.

Le droit d'usage de la terre est en effet très précaire pour beaucoup de femmes. Ainsi, elles perdent généralement tout droit sur la terre après le décès de leur époux. Les veuves et les divorcées n'ont virtuellement aucun droit d'occupation ni d'héritage qui garantirait leur survie et celle de leurs enfants (puisque leur accès à la terre est conditionnée par l'existence d'un intermédiaire masculin qui peut être leur fils ou appartenir au lignage de leur conjoint) (FAO, Modules sur le genre, la population et le développement rural avec un intérêt particulier pour les régimes fonciers et les systèmes d'exploitation agricole).

Dans la plupart des pays en développement, les femmes s'investissent pendant des années pour fertiliser ces lopins de terre dégradée pour nourrir la famille. Il arrive alors, que les hommes décident de les récupérer car le sol qu'elles ont enrichi est apte pour la culture d'arbres fruitiers et des cultures commerciales qui rapportent plus d'argent.

Les femmes se retrouvent ainsi avec d'autres lopins de terre dégradée, et plus éloignés des villages, où elles doivent recommencer à zéro. Cette insécurité foncière n'incite donc plus les femmes à s'investir dans le maintien ou l'amélioration de la fertilité des sols.

De plus en plus, de femmes refusent ces terres infertiles, préférant aller travailler chez des fermiers, ou mener des activités génératrices de revenus pour nourrir leurs familles.

Dans bien des cas la seule possibilité pour les femmes d'accéder aux ressources foncières est de se constituer en Groupement Féminin et de se partager des parcelles de superficies moyennes.

Là également les groupements ont parfois des difficultés pour obtenir auprès des Présidents de Conseils Ruraux, des terrains de qualité et suffisamment vastes pour que les productions soient rentables. Dans la vallée du fleuve Sénégal, les groupements villageois de 600 femmes

se voient affecter des périmètres dont la superficie varie entre 2 et 5 hectares, pendant que les chefs d'exploitation reçoivent en moyenne 0,5 ha chacun (Fatou Sow, 1995).

Dans l'ensemble, les femmes rurales ont une sécurité d'occupation précaire sur les terres de cultures. Cependant la conjonction de plusieurs facteurs compromet progressivement les droits d'usage traditionnels des paysannes.

Aujourd'hui, Certains affirment que l'insécurité des femmes dans l'occupation des terres ne provient pas uniquement des systèmes fonciers traditionnels et modernes, mais plutôt de facteurs ou de pressions externes. Des facteurs exogènes, tels que la pression démographique, guerres et conflits civils, sécheresse, famine, dégradation écologique, mouvements de réfugiés chassés par l'épuisement des ressources naturelles et par les conflits, l'introduction de nouvelles technologies et de cultures de rente, actions de l'État engendrent une déstabilisation des systèmes de production et menaçant la sécurité d'occupation des champs.

En effet, la transformation des modes de production agricole est un autre facteur qui enlève progressivement aux femmes leur sécurité d'occupation traditionnelle. Ainsi, chez les Nair du Kérala en Inde, la commercialisation de l'agriculture et la demande de terres qui s'en est suivie ont affaibli les droits traditionnels des femmes sur le sol.

Un autre exemple typique se trouve dans le remplacement des cultures vivrières par des cultures de rente. Avant l'introduction de ces dernières, les femmes disposaient d'un droit traditionnel d'accès à la terre parce qu'elles assuraient la production vivrière. Lorsque les cultures commerciales ont été introduites, les hommes ont revendiqué des droits d'accès identiques sur les terres les plus productives. Les cultures de rente apparaissant comme plus rentables que les cultures vivrières, une compétition pour obtenir un droit d'usage sur la terre s'est développée entre hommes et femmes qui pourrait engendrer la marginalisation progressive des paysannes cultivant précédemment des parcelles fertiles.

En conséquence, les terres sur lesquelles les femmes pratiquaient ces cultures de subsistance ont été conquises par les cultures de rente, chasse gardée des hommes. Les petits jardins potagers tout proches des concessions ont disparu.

Il apparaît donc que la désertification, l'érosion des sols, la non mise des terres en jachère, la transformation de l'agriculture, le déficit pluviométrique et la poussée démographique, ont augmenté la pression sur les ressources naturelles réduisant davantage les possibilités pour les femmes d'accéder à la terre dans des conditions satisfaisantes. En cas de menace contre la sécurité d'occupation, les femmes figurent parmi les premiers groupes à être expropriés.

En somme il ressort de la revue documentaire que les femmes rurales ont un contrôle très limité aux terres de culture.

L'absence de droits et de sécurité concernant la terre pour les femmes, est un des obstacles les plus sérieux à l'accroissement de la production vivrière et des revenus des femmes rurales.

Par ailleurs, il est important d'analyser l'accès des femmes aux autres ressources liées à la terre en général comme les intrants, aux crédits, aux services de vulgarisation et aux technologies.

2. Femmes rurales et intrants

Non seulement les femmes rurales ont un accès limité à la terre, mais elles ont aussi des difficultés à accéder aux intrants et aux équipements nécessaires à l'amélioration de la production

Les femmes en tant que principales productrices des cultures vivrières ne sont que très rarement impliquées dans la gestion des facteurs de production dont elles ont tout autant besoin que les hommes, sinon plus.

Beaucoup de femmes ont un accès limité aux engrais, pesticides, aux semences améliorées et aux intrants vétérinaires. Ces produits ont des coûts élevés qui ne sont pas souvent à leur portée, et parfois elles ne disposent pas également des garanties nécessaires à leur acquisition

A défaut d'engrais chimiques, les femmes produisent de l'engrais organique qui nécessite encore des heures de travail pénible pour le transport de la matière première (feuilles mortes, brindilles, bouses de vaches, déjections de chèvre et de mouton). La fabrication de compost nécessite de l'eau (encore des efforts pour le puisage) et du temps.

L'accès des femmes aux intrants, constitue une grosse épine dans le pied des paysannes africaines en particulier et celles des pays sous-développés en général.

L'accès des femmes au crédit n'échappe pas à cette donne.

3. Femmes rurales et crédits

Le crédit et le capital sont des conditions fondamentales permettant d'augmenter la production agricole. Les agricultrices ont besoin de crédits à court terme pour acheter des semences améliorées, des engrais, des insecticides et des herbicides, et pour certaines louer la main d'œuvre agricole pour travailler dans les champs et les aider aux activités post récoltes

Elles ont aussi besoin de crédit à long terme pour investir dans des technologies servant à moderniser l'agriculture (matériel pour l'irrigation, outils permettant de réduire les tâches manuelles, d'économiser la main d'œuvre et le transport, et de créer de nouvelles entreprises si les conditions le permettent).

Pourtant dans l'ensemble du monde en développement, et même dans les cas où les femmes sont chefs de ménage, on leur refuse le plein statut juridique leur permettant de faire des emprunts. Comme les hommes sont les propriétaires juridiquement reconnus, ce sont eux qui fournissent les garanties.

L'accès des femmes rurales au crédit est tributaire de celui à la terre. N'ayant qu'un accès limité ou nul à la propriété foncière, elles n'ont donc pas de garantie à offrir aux institutions de crédit.

Le secteur financier formel a surtout bénéficié aux grands exploitants et aux entreprises, les conditions de prêt étant difficilement réalisables par la plupart des petits exploitants, et les femmes en particulier et surtout les plus pauvres d'entre elles, à cause du risque et des garanties.

Il faut noter qu'en Afrique, les institutions financières intervenant en faveur du monde rural ne sont pas nombreuses, et quand elles existent, elles sont souvent inadaptées aux besoins des concernés.

Au Sénégal, la seule banque, la CNCA (Caisse Nationale de Crédit Agricole) créée par l'Etat en 1984 pour intervenir en milieu rural, est structurée et organisée comme les autres banques et ne répond donc pas aux besoins des paysans.

Partout en Afrique, le financement des activités féminines par les banques est rare. Une analyse des systèmes de crédit au Kenya, au Malawi, en Sierra Léone, en Zambie et au Zimbabwe, a montré que les femmes reçoivent moins de 10% des crédits accordés à de petits propriétaires et seulement 1% du montant total des crédits destinés à l'agriculture. En

Jamaïque, les crédits alloués aux femmes représentent 5% de ceux accordés par la Banque de Crédit Agricole. (Séminaire syndical FEMTAA 2001).

Les taux d'intérêt élevés et les délais de remboursement courts et qui ne cadrent pas avec le calendrier agricole (remboursement mensuel alors que la récolte des produits se fait par campagne) limitent l'accès des paysans et surtout des femmes rurales au crédit.

Les banques sont, de plus, réticentes à prêter aux femmes. En voici quelques raisons :

- Elles sont généralement analphabètes, inexpérimentées, ignorantes de l'existence même de ces banques, incapables de s'occuper des procédures de demande ou craignant de s'adresser à elles. A la fois une cause et une conséquence du problème.
- Elles demandent de petites sommes.

En fait, la faiblesse des revenus, le manque de garantie, les lourdes charges et responsabilités familiales, l'état de subordination au double plan social et économique, les difficultés d'insertion dans des activités productives, la méconnaissance des rouages du système bancaire, sont autant de facteurs qui freinent l'accès des femmes rurales au crédit.

Souvent ce sont des projets de développement qui jouent le rôle d'interface avec les établissements de prêts.

Pour contourner ces multiples obstacles, les femmes ont recours au crédit octroyé par les projets d'appui des états, des ONGS et mutuelles privées et surtout aux systèmes des réseaux de solidarité comme les tontines.

La tontine est une association d'entraide qui collecte selon une certaine périodicité des revenus dont les membres disposent à tour de rôle pour financer leurs activités.

Les besoins de financement des femmes demeurent donc insatisfaits encore. En effet, cet accès limité ou même inexistant au crédit formel reste une contrainte majeure pour les femmes rurales des pays en développement et compromet leurs efforts et leur désir d'améliorer et de diversifier leurs activités. Et pourtant, bizarrement, les études et l'expérience montrent que, lorsque les femmes parviennent à obtenir un crédit, elles sont beaucoup plus fiables que les hommes dans le remboursement de la dette.

La faiblesse des crédits octroyés aux femmes rurales constitue un sérieux obstacle à leur accès aux nouvelles technologies.

4. Femmes et technologies

La technologie agricole améliorée a été largement reconnue comme une force primordiale capable d'accroître la productivité agricole et à même d'accélérer la croissance économique rurale. Alors que les agricultrices connaissent et sont en mesure d'utiliser un grand nombre de techniques traditionnelles, elles n'ont qu'un accès limité à la technologie moderne qui pourrait leur être utile tant sur l'exploitation que pour les activités domestiques (FAO Focus : Recherche et vulgarisation : une perspective axée sur la distinction par sexe).

Les femmes rurales surtout africaines utilisent très peu les équipements mécaniques et les technologies avancées. Elles travaillent pratiquement à main nues, les seules innovations auxquelles elles ont recours, sont de type artisanal ou semi industriel (houe, machette, couteau, moulin à mil ou presse huile) pour la transformation des produits agricoles, etc.

La manipulation dans le secteur rural et agricole des équipements mécaniques et industriels demeure encore une tâche, voire un privilège des hommes, en raison de leur statut de chef d'exploitation. (Fatou Sow, 1995). Nous y ajouterons aussi, en raison de leur plus grand accès à la formation et à l'information.

Souvent certains de ces équipements, comme les presses à huile par exemple, demandent beaucoup d'efforts aux femmes pour leur manipulation. Ce fait est dû au manque de

participation des femmes au choix des priorités de la recherche ou dans la création et la diffusion de technologie conventionnelle.

Le statut de chef de ménage jouant un rôle important dans l'accès à la terre, c'est encore les hommes, propriétaires de terres, qui peuvent recevoir des équipements.

Les équipements de l'exploitation familiale ne sont disponibles que tardivement pour les femmes, car ils sont utilisés dès le début des activités agricoles dans les parcelles du chef de ménage. Cette disponibilité vers la fin des pluies réduit la productivité des lopins de terre des femmes.

Dans les zones où il existe des projets d'aménagements hydroagricoles comme la vallée du fleuve Sénégal et de l'Anambé, les femmes sont handicapées par l'utilisation et le coût des technologies nouvelles d'irrigation. Parfois même si elles en disposent (cas des groupements de femmes), elles sont incapables de les utiliser. Pour mettre en valeur leurs parcelles, les femmes louent les motopompes aux hommes, ou parcourent de longues distances pour puiser l'eau du fleuve ou dans des seaux.

Si certains groupements de femmes ont pu acquérir des motopompes, des moulins à mil ou décortiqueuses, c'est toujours les hommes qui assurent la gestion et l'entretien du matériel. En effet, les hommes croient toujours que les femmes rurales, généralement analphabètes, n'ont pas les compétences requises pour assurer une meilleure gestion des recettes issues des moulins.

Le manque d'accès des femmes à la terre, à la technologie appropriée peut avoir un effet nocif sur la sécurité alimentaire et sur l'environnement. En effet, la plupart des paysannes cultivent de petites aux sols dégradés. Les femmes pensent qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser de gros engins sur ces lopins de terres et ne sont pas motivées à adopter de nouvelles techniques et des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement de peur que les hommes ne les récupèrent

Au Ghana, le manque de main-d'oeuvre masculine pour le débroussaillage a provoqué l'allongement des rotations des cultures, les femmes étant incapables d'effectuer cette tâche avec les outils existants. Il en est résulté une baisse de la fertilité de la terre et des rendements et une augmentation de l'érosion du sol (FAO focus ; Recherche et vulgarisation : une perspective axée sur la distinction par sexe).

Il faut noter que malgré le développement de la technologie agricole, beaucoup de femmes rurales continuent à travailler manuellement aussi bien dans les champs que pour la transformation des récoltes.

Les besoins et les priorités des femmes sont exclus des programmes de recherche, rares sont les recherches qui se sont véritablement orientées vers la mise au point de techniques facilitant le ramassage du bois de feu et la collecte de l'eau, ou encore les activités après récolte telles que la transformation et la préparation des aliments (FAO focus ; Recherche et vulgarisation : une perspective axée sur la distinction par sexe).

Qu'en est-il de l'accès des femmes rurales aux services de vulgarisation ?

5. Femmes et services de vulgarisation

De nos jours, les activités de recherche et de vulgarisation sont essentielles pour accroître les disponibilités alimentaires et favoriser le développement durable des pays du Sud. Etant donné que les femmes rurales dans la plupart des pays en développement jouent un rôle clé dans la production agricole, il va de soi que leur besoin de vulgarisation soit élevé.

Cependant, les services et programmes de vulgarisation et de formation agricoles qui servent à informer les agriculteurs, sont en général essentiellement orientés vers les hommes, surtout

dans les pays en développement. Une enquête globale de la FAO sur la vulgarisation réalisée en 1989 dans 115 pays a montré que de 2 à 10 pour cent seulement des contacts avec les vulgarisateurs concernaient les femmes et qu'elles ne bénéficiaient que de 5 pour cent des ressources en vulgarisation dans le monde entier (FAO focus ; Recherche et vulgarisation : une perspective axée sur la distinction par sexe).

Certaines attitudes du personnel de vulgarisation composé en majeure partie d'hommes (en Egypte elles constituent que 1% des agents de vulgarisation) ne favorisent pas l'accès des femmes à ces services. Les agents croient que les femmes sont toujours absorbées par les travaux domestiques et de ce fait généralement les calendriers de réunions ou de formation ne les conviennent pas, En outre, ils pensent qu'elles sont timides, difficiles à atteindre, résistantes aux innovations et ne contribuent pas de manière significative à la production agricole. Les femmes sont donc rarement identifiées par les programmes de vulgarisation, comme une catégorie à cibler. Il faut signaler aussi que pendant longtemps les agents de vulgarisation ont laissé aux chefs de famille (donc homme) le soin de démultiplier la formation et les informations aux femmes En réalité, les hommes discutent très peu des problèmes de production avec leurs femmes et ne les informent pas toujours de ce qu'ils ont appris.

Les services de vulgarisation se concentrent habituellement sur la production commerciale, alors que les cultures de subsistance sont la principale préoccupation des femmes, et la clé de la sécurité alimentaire dans les pays en développement.

Ignorer les femmes comme productrices agricoles et gestionnaires des ressources signifie retarder la réalisation des objectifs de la sécurité alimentaire. C'est pourquoi, pour améliorer et appuyer la production agricole durable dans les pays en développement, il est impératif de mettre les cultures vivrières que ces femmes produisent normalement, ainsi que les animaux qu'elles élèvent, en tête des programmes de recherche (FAO focus ; Recherche et vulgarisation : une perspective axée sur la distinction par sexe). .

Etant un maillon essentiel du développement agricole, les femmes rurales doivent avoir leurs places aux côtés des hommes, comme participantes et bénéficiaires, à part entière, des programmes de vulgarisation.

6. Conclusion

Il ressort de cette revue documentaire que les femmes rurales occupent une place de premier choix dans le développement agricole et rural des pays en développement. Elles produisent l'essentiel des cultures vivrières, récoltent et transforment une gamme variée de denrées nécessaires à la subsistance de nombreuses familles.

Cependant, les femmes rurales ont un accès très limité à la terre, aux intrants, aux crédits, aux technologies et aux services de vulgarisation agricole. Cette situation est le résultat de la conjonction de plusieurs facteurs socio-économiques, socioculturels et institutionnels qui ont grandement contribué à la mainmise des hommes sur les ressources naturelles et sur les activités et services indispensables au développement de l'agriculture.

Pour atteindre un développement durable des pays du sud et pour une plus grande sécurité alimentaire mondiale, il convient d'assurer aux femmes rurales l'accès à la terre, mais aussi améliorer leur accès aux autres ressources et services annexes nécessaires à l'augmentation des rendements agricoles.